

ELUS MSA «Santé, plaisir et nature dans ton assiette», un projet intergénérationnel porté par les élus du comité MSA de Haute-Saintonge pendant l'année scolaire 2017/2018

Les élus MSA engagés auprès des enfants

Tout au long de cette année scolaire, les élus du comité MSA de la Haute-Saintonge ont travaillé au projet «Santé, plaisir et nature dans ton assiette» décliné autour de trois thématiques : la santé et l'alimentation, le plaisir intergénérationnel de goûter, manger, cuisiner et partager dans la convivialité, et la nature en lien avec la terre, la saisonnalité et les producteurs locaux.

Des élus MSA à l'origine du partenariat

Grâce au réseau des élus MSA et à leur connaissance du territoire, un partenariat a été conclu avec cinq structures éducatives : les écoles maternelles de Chamouillac et de Fontaines d'Ozillac, les micro-crèches de Jarnac Champagne et de St Genis de Saintonge, et le centre de loisirs de la Maison Pop de Montendre. Ce projet a également été travaillé en étroite collaboration avec les parents, l'Action Sanitaire et Sociale de la MSA des Charentes, l'ASEPT Poitou-Charentes, les Mairies, la Communauté de Communes de



Les plus jeunes découvrent de nouveaux aliments grâce à des ateliers culinaires.

Haute-Saintonge, et les agriculteurs producteurs locaux.

Des élus MSA aux côtés des jeunes enfants

C'est une équipe très motivée constituée des élus MSA du territoire, des équipes pédagogiques, des agriculteurs, des intervenants de l'ASEPT, qui, depuis septembre 2017, a conçu et conduit de nombreuses actions : des ateliers cuisine, des ateliers petits déjeuners,

des visites d'exploitation, des ateliers de dégustation de produits locaux, des ateliers de semis de blé... Ce sont plus de 30 actions qui ont été menées sur l'année scolaire.

Une restitution publique

«Santé, plaisir et nature dans ton assiette» a pris fin le 29 mai dernier au centre des congrès de Jonzac devant plus de 150 personnes. C'est à travers une exposition des

► PAROLES D'ÉLUS MSA

- «j'ai aimé que les élus MSA s'occupent des jeunes et leur fassent découvrir le monde agricole» (Isabelle Papin)
- «j'ai bien aimé discuter, échanger, répondre aux questions des enfants» (Alain Gervais)
- «ça nous a permis de mieux nous connaître entre élus, de renforcer la dynamique et l'esprit d'équipe» (Lucien Morand et Alain Gervais)
- «une dynamique a été créée entre les instituteurs et les enfants des écoles» (Michel Giraudeau)
- «les enfants ont apprécié les ateliers cuisine et dégustation dans les écoles» (Christian Rousseau).

Des élus acteurs

14 élus MSA mobilisés auprès de 170 enfants

travaux réalisés par les enfants dans le cadre de leur projet pédagogique, suivie d'une conférence dédiée aux rythmes biologiques de l'enfant, animée par le chronobiologiste Philippe Rousseau, que les élus du comité MSA de Haute-Saintonge ont clôturé cette année scolaire très éducative et constructive.

Vous êtes un professionnel en agriculture

Electricité : prudence gardons nos distances

En manoeuvrant un engin ou un outil à proximité d'une ligne électrique ou d'un pylône, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

Soyez vigilant à proximité des lignes et des ouvrages électriques !

Situations concernées

- Utilisation d'engins de grande hauteur
- Travaux en sous-sol (fosse ou tranchée)
- Arrosage

Consignes à respecter

- Ne manoeuvrez pas seul sous les lignes électriques.
- Équipez vos engins de détecteurs de présence de lignes avec avertisseur sonore ou visuel.
- Restez à l'intérieur de votre engin si celui-ci a accroché une ligne.
- Ne faites pas de feux sous les lignes.
- Manipulez les tuyaux d'arrosage en position horizontale et loin des lignes.
- Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.
- Vérifiez les consignes d'usage lorsque vous utilisez un groupe électrogène pour vos travaux.
- Mettez à la terre les parties métalliques de vos silos, hangars provisoires et appareils de levage.
- Avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début de vos travaux. **Rendez-vous sur : www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr**

>> Pour toute information complémentaire, consultez electricite-prudence.fr

>> En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage : au **09 726 750** + les 2 chiffres de votre département.

